

CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

Commission « Espèces et Communautés Biologiques » du 23 avril 2026

Avis sur l'évaluation du Plan National d'Actions en faveur du Dugong à Mayotte (2021-2025)

Le CNPN note avec satisfaction l'évaluation réalisée en appui par un intervenant extérieur à l'actuel PNA : Julien Wickel, consultant indépendant en expertise des milieux marins, déjà impliqué dans l'évaluation du PNA 1 (2012-2017) et dans l'élaboration de la seconde phase du plan en 2019.

Le document est clair, il comporte à la fois un bilan de réalisation des actions prévues au plan et une évaluation de leur efficacité sur la base d'indicateurs, un bilan financier a été produit. Des recommandations sont faites pour la continuation des actions sous un nouveau PNA.

Dans son avis sur le projet de 2^{ème} PNA, le CNPN avait assorti son avis favorable aux recommandations suivantes :

- La faiblesse du budget prévu : il avait été recommandé d'augmenter les moyens humains et financiers, et comme le soulignait le bilan du 1^{er} PNA, de renforcer le poste d'animateur par un poste à temps complet ;
- L'arrêt des captures accidentelles/intentionnelles dans les engins de pêche étant la priorité absolue, les actions déclinant cet objectif devaient être à la mesure de l'enjeu ;
- Sur la sensibilisation ciblée : le CNPN reconnaissait qu'il s'agissait d'une action essentielle, et même si une mutualisation avec d'autres actions (tortues marines) était souhaitable, elle devait être mieux dimensionnée, en termes de présence et de sensibilisation dans les villages ;
- La connaissance des herbiers profonds et l'évaluation des capacités d'accueil pour le Dugong devaient se traduire par une étude à démarrer au plus tôt ;
- L'amélioration des connaissances sur les connectivités régionales (au travers de la photo ID et de la génétique) apparaissait comme une action prioritaire, compte-tenu du niveau de population actuel pressenti à Mayotte. L'identification des acteurs de terrain aux Comores, Mozambique et Madagascar devait être réalisée au plus tôt, puis le fonctionnement en réseau ; Il était recommandé de prévoir au plus tôt le lancement d'une étude permettant de mieux connaître les connectivités régionales, notamment avec Mohéli (équipement GPS de quelques individus ?) ;
- Il était enfin recommandé que le PNA prévoit une action supplémentaire visant à apporter des éléments à une éventuelle démarche ERC dans le cadre de projets d'aménagement, en proposant une méthodologie de suivi des mesures compensatoires.

A la fin du 2^{ème} PNA, le CNPN reconnaît que bien des points soulignés lors de son avis initial ont été suivis d'effet. Bien que la situation du Dugong à Mayotte demeure extrêmement critique, des efforts importants ont été déployés pour tenter d'améliorer sa situation, notamment en termes d'amélioration des connaissances sur l'espèce, d'animation (passage à un temps plein), d'effort en matière d'organisation de contrôle et de surveillance des captures accidentelles, de sensibilisation des populations locales, notamment des pêcheurs, de constitution d'un réseau d'acteurs de terrain au

niveau régional afin notamment d'améliorer la connaissance des potentielles connectivités régionales. Cependant, le bilan/évaluation fait apparaître encore une insuffisance de moyens financiers et humains (notamment pour une bonne coordination de la surveillance et du contrôle MISEN). L'extrême faiblesse de la population de Dugong malgré une « stabilisation » apparente de celle-ci sur les 20 dernières années et deux preuves de reproduction pendant le plan, imposent des efforts soutenus et amplifiés sur ces deux points pendant les 10 ans à venir.

Actions mises en œuvre lors du 2^{ème} PNA

OBJECTIF		ACTION		DOMAINE
1	limiter au maximum la mortalité des dugongs	1.1	Définir une stratégie de surveillance sur des zones cibles	Protection
		1.2	Coordonner les missions de surveillance	Protection
		1.3	Assurer une sensibilisation ciblée	Communication
		1.4	Concevoir une procédure de sauvetage d'un animal en détresse	Protection
2	Améliorer les connaissances sur l'espèce et ses habitats	2.1	Améliorer les connaissances sur les herbiers profonds	Connaissance
		2.2	Centraliser l'ensemble des observations de Dugongs à Mayotte	Connaissance
		2.3	Assurer l'acquisition et l'analyse des prélèvements biologiques	Connaissance
		2.4	Améliorer les connaissances sur les connectivités régionales	Connaissance

Bilan des actions réalisées et propositions de pistes d'amélioration

OBJ 1 - Limiter au maximum la mortalité :

Le bilan en termes de réussite est mitigé puisque 2 Dugongs ont été capturés dans des engins de pêche (1 mort, 1 désenchevêtré). C'est pourtant un point fondamental du plan d'action.

Définir stratégie de surveillance sur des zones cibles :

La définition de ces zones a été faite par croisement des données scientifiques et des observations opportunistes, ce qui permet de cibler les zones à enjeux pour le Dugong et d'organiser la surveillance et le contrôle, notamment des captures accidentelles.

Coordonner mission de surveillance :

Le bilan montre une disposition limitée des services, une absence de dispositif de suivi permettant d'évaluer efficacité des contrôles et une difficulté de continuité de service.

Le CNPN recommande un effort financier et humain accru sur les missions de surveillance et de contrôle et la mise à disposition de personnel de coordination à la MISEN.

Sensibilisation ciblée :

La sensibilisation a été effectivement renforcé (sensibilisation directe de plus de 500 pêcheurs dans 55 villages par enquête et réunions ciblées) et les efforts doivent se poursuivre dans la durée.

Il est recommandé par ailleurs que le futur plan formule les mesures en matière de réglementation de la pêche qui pourraient être envisagées telles que le développement de nouvelles pratiques évitant ces captures (à coordonner éventuellement avec les actions visant à limiter la capture de tortues marines), de dispositifs d'atténuation, voire l'interdiction totale de la pêche responsable de captures accidentelles dans les zones principales de présence de l'espèce.

Concevoir une procédure de sauvetage des animaux en détresse :

Cette action a été fort heureusement réalisée et ***il est recommandé une mobilisation accrue sur la formation à la pratique du désenchevêtrement, ce qui signifie là encore des moyens financiers et humains pour informer/sensibiliser les pêcheurs.***

OBJ 2 - Améliorer les connaissances

Connaissance des herbiers profonds :

Il est recommandé d'assurer la consolidation des actions réalisées et particulièrement le suivi à long terme des herbiers à partir de la cartographie établie et la mise en place de stations de suivi.

Leur connaissance et gestion sont essentielles à la conservation des Dugong notamment et doivent s'inscrire dans une action de restauration si on veut espérer pouvoir restaurer la population de l'espèce. (Il est écrit dans le bilan que l'état des herbiers est suffisant pour la population actuelle mais cet état semble en contradiction avec un objectifs de croissance de la population.)

Une stratégie de restauration des herbiers est à conduire en relation avec le PNM.

Centraliser les observations :

Les observations opportunistes et la photo ID (4 animaux identifiés, deux femelles reproductrices et un mâle identifiés) ont permis de créer une base de données, de même que différents tests de méthode de suivi (drone, ULM, ADNe, acoustique à Anjouan) mais il n'existe pas encore de protocole de suivi standardisé, reproductible et ***c'est évidemment une des priorités en matière d'amélioration de la connaissance de la population de Dugong.***

En réponse à une recommandation du CNPN sur un éventuel suivi télémétrique, il a été répondu que la capture pour pose d'une balise ou autre modalité de marquage présentait trop de difficultés techniques et de risques pour l'animal, on suppose qu'il en est de même pour la réalisation de biopsies ?

Faciliter l'acquisition de données biologiques lors des échouages :

Un protocole de récolte de données biologiques lors d'échouages (rares à Mayotte) a pu être établi et partagé avec Madagascar et les Comores. Cette action est à développer par l'intégration des données de Mayotte dans le démarrage de projets scientifiques régionaux permettant notamment d'améliorer la connaissance de la diversité génétique, de la structure de population et de la connectivité des populations de dugongs dans la région.

Améliorer les connaissances sur les connectivités régionales (Comores, Madagascar, etc.) :

Le CNPN apprécie les efforts réalisés dans le cadre du plan en matière de collaboration régionale par la mise en réseau d'institutions et autres acteurs travaillant sur le Dugong aux Comores, à Madagascar, au Mozambique, et le partage de données et protocoles. Cette mise en réseau est essentielle pour la conservation de l'espèce dans le sud-ouest de l'Océan Indien et l'action initiée par Mayotte pourrait lui permettre d'accéder à des crédits internationaux dans le cadre du plan à venir. C'est en tous cas une action prioritaire à pérenniser. Un rapprochement avec l'Australie qui accueille la plus grande population mondiale pourrait peut-être être bénéfique sur des questions de méthodologie ou de conservation, en plus des échanges déjà existant avec la Nouvelle-Calédonie.

Le CNPN réitère son souhait qu'un atelier régional scientifique puisse être organisé dans le cadre du futur plan.

Le CNPN approuve le bilan /évaluation du PNA 2021-2025 assorti des recommandations ci-dessus exprimées. Il espère que la belle dynamique créée lors de ce deuxième plan pourra pérenniser et développer les actions essentielles à la conservation de cette espèce.

Pour la suite, le CNPN approuve les grands objectifs d'un plan national d'action sur 10 ans pour la conservation du Dugong, assorti d'un bilan à mi-parcours à présenter devant le CNPN.

Parmi les actions à développer non prévus dans le PNA précédent, le CNPN réitère son souhait de voir une action supplémentaire permettant d'apporter des éléments à la démarche ERC dans le cas des projets d'aménagement prévus à Mayotte.

Par ailleurs, compte-tenu de l'extrême fragilité de la population de Dugong de Mayotte, il est indispensable d'envisager une action visant à étudier la faisabilité d'un renforcement/réintroduction et les conditions indispensables à sa réussite. L'exemple du projet à Maurice devra être suivi avec intérêt.

Enfin, pour la bonne information régulière du CNPN, il est demandé que la rapporteure du PNA soit conviée aux réunions du COPIL et toute autre réunion d'intérêt pour le CNPN.

Le bilan est adopté à l'unanimité des voix.

Le président



Nyls de PRACONTAL